

Licence 3 Droit

(Montauban)

Annales

Année universitaire

2022/2023

Semestre 5 - Session 2

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

Date de l'épreuve : 26 juin 2023

Début d'épreuve : 14h00

Durée examen : 1h00

Enseignant : Emilie DEBAETS

DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES

CONSIGNES : Aucun document – Réponse structurée de 2 p. max

SUJET :

Avocat dans une association spécialisée en droit pénitentiaire, vous êtes sollicité(e) pour rédiger une note sur l'état du droit applicable en France s'agissant du respect des droits fondamentaux en prison.

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

Date de l'épreuve : 26 juin 2023

Début d'épreuve : 14h00

Durée examen : 1h00

Enseignant : Anne-Laure FABAS-SERLOOTEN

CONTRATS CIVILS ET COMMERCIAUX

CONSIGNES :

Aucun document autorisé

SUJET :

L'obligation de garantie du vendeur

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

Date de l'épreuve : 26 juin 2023

Début d'épreuve : 8h30

Durée examen : 1h00

Enseignant : Anne-Marie OLIVA

DROIT EUROPEEN MATERIEL

<p><u>CONSIGNES</u> : Aucun document autorisé.</p>

Traitez, AU CHOIX, l'un des deux sujets ci-dessous.

Sujet 1 : Les justifications des obstacles à la libre circulation des marchandises.

Sujet 2 : La reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en droit de l'Union européenne (définition, intérêt, évolution, modalités, exemple de la profession d'avocat...).

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION DE RATTRAPAGE

Licence 3^{ème} niveau Montauban

Date de l'épreuve : 26 juin 2023

Début d'épreuve : 8h30

Durée examen : 1h00

Enseignant : Morgan SCHMIEDERER

DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS

Question 1. Quels sont les critères généraux du domaine public immobilier ?

Question 2. En quoi consiste l'intangibilité des ouvrages publics ?

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

Date de l'épreuve : 26 juin 2023

Début d'épreuve : 14h00

Durée examen : 1h00

Enseignant : Anne MARMISSE

DROIT DES GROUPEMENTS ET DES SOCIETES

CONSIGNES : Vous traiterez le sujet suivant.

Aucun document n'est autorisé pendant l'épreuve.

SUJET : L'apport en numéraire

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

Date de l'épreuve : 26 juin 2023

Début d'épreuve : 14h00

Durée examen : 1h00

Enseignant : Isabelle DESBARATS

DROIT DU TRAVAIL

CONSIGNES :

Aucun document autorisé

La notation tiendra compte de :

- Vos connaissances juridiques
- Votre raisonnement juridique
- La correction de l'orthographe, de la grammaire, de la qualité de la syntaxe et du style

Veillez traiter la question suivante :

La faute en Droit du travail.

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION DE RATTRAPAGE

Licence 3^{ème} niveau Montauban

Date de l'épreuve : 26 juin 2023

Début d'épreuve : 8h30

Durée examen : 1h00

Enseignant : Françoise CANTEGRIL-MALBOSC

DROIT CIVIL

CONSIGNES : *Aucun document n'est autorisé*

Soignez la présentation, l'orthographe et l'expression française.

SUJET : Répondre aux trois questions suivantes

Question 1 (10 points) – L'**art.2276 al.1^{er} du Code civil** (« *En fait de meubles, la possession vaut titre* ») pose une **double règle** qui confère deux rôles bien distincts à ce texte. Pour chacune, pouvez-vous exposer dans quel **contexte** (situation de fait) elle s'applique, quel en est **le sens** et quels en sont **les effets** ? (*Il est inutile de traiter les conditions d'application du texte*)

Question 2 (6 points) - Quels sont les avantages pour chacune des parties, de la **vente de la nue-propiété d'un immeuble assortie d'une réserve d'usufruit** ? Cette opération revêt un double caractère ; quel est-il ?

Question 3 (4 points) – Qu'advient-il en cas de décès de l'usufruitier ? En cas de décès du nu-propriétaire ?
